

BULLETIN MUNICIPAL



2018

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 3
Compte-rendu de conseil	p. 4 à 16
Etat-civil	p. 17
Centre d'incendie et de secours d'Orchamps-Vennes	p. 19
ADAPEI	p. 21
La ligue contre le cancer	p. 22
ADMR	p. 23
Domaine forestier Fuans	p. 24
ACCA de Fuans	p. 28
Nettoyons la Nature	p. 30
Comité des Fêtes	p. 31
Association des Parents d'élèves	p. 33
Arbre de Noël	p. 35
Club de la Dame Verte	p. 36
Repas des Anciens	p. 37
PLUi valant SCOT	P. 38
L'électricité en France	p. 40
Recensement 2019	p. 41
Informations	p. 42
Traversée du Village	p. 44

LE MOT DU MAIRE

L'année 2018 s'achève positivement pour la commune qui a mené à bien les travaux de rénovation du centre du Village. Cela représente beaucoup de réunions, de suivis, mais le résultat est là. Des trottoirs pour la sécurité des riverains, un éclairage aux normes pour une consommation moindre, des arrêts de bus qui permettent aux enfants de monter et descendre plus facilement. Les esplanades devant l'église et nos fontaines mettent en valeur notre patrimoine.

Je tiens à remercier les diverses associations qui grâce à leur dévouement contribuent à la vie du village, une fête de la musique réussie, avec la participation des enfants des écoles, mais aussi un vide grenier....

Merci également à mon équipe municipale, aux personnels communal qui travaillent au quotidien pour vous.

Les élus consacrent beaucoup de temps, d'énergie à l'engagement public dans un esprit de tolérance.

Nous avons une affectueuse pensée pour nos personnes hospitalisées, malades ou ne pouvant plus se déplacer.

C'est toujours un plaisir de vous présenter mes vœux à toutes et à tous. Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets vont à chacun d'entre vous, à vos familles, vos entreprises et à tous les habitants de notre village.

Pierre Guillet



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2018

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Secrétaire de séance : Daniel KOVACIC

Ouverture de séance : 20h00

1 – Traversée du village

Suite à l'ouverture des plis 4 entreprises ont répondu :

- Dromard
- Vermot
- Malpesa
- Colas

Le cabinet JDBe vérifie les dossiers pour confirmer le classement.

Les travaux sont prévus pour avril 2018 pour une durée de 4 mois.

Le dossier de subvention au titre de la DETR demandé sur un prix global d'environ 96 000 € pour réfection des deux fontaines et de la place de l'église.

2- Convention avec la CCPHD

Une délibération est prise par le conseil municipal pour signé la convention avec la CCPHD pour les trois travaux qui ont été suivis par M Alain MOUROT :

- Toiture de l'église
- Aire de retournement bus (Les Commènes)
- Traversée du village.

Montant de la participation de la commune est de 4 200 € : validation de la convention à l'unanimité.

3- Assainissement : pompe de relevage

La présence de lingettes détériore les pompes, la commission a fait appel à différents prestataires pour trouver des solutions. Plusieurs propositions émanant de diverses entreprises :

- Pompe neuve : 5 200 € pièce
- Ajout d'un déchiqueteur, mais problème des boues polluées avant épandage
- Pompes autre modèle (diamètre supérieur à l'entrée) sans couteaux.
- Dégrilleur plus fin pour piquer les lingettes, mais ce qui entraîne plus d'intervention de l'employé communal.

Demande urgente d'un devis sur le modèle proposés par l'entreprise Thieulin, si prix équivalent voir inférieur, la commande sera faite.

Rapport de l'employé communal sur le problème des eaux parasites venant de Grandfontaine :

- Des regards de route ne sont pas étanches

Station des Commènes :

- Le filtre à sable de droite demande à être nettoyé, prendre contact avec Gaz et Eau
- Des sacs de préfiltres demandent à être changés, la commande sera passée
- Le filtre à charbon actif demande à être changé, commande sera passée

4 – URBANISME

Une déclaration préalable est déposée par M Lonchamp pour la réfection de toiture (tuiles rouge) et bardage d'une façade (cedral gris) : avis favorable.

PLU : une réunion publique le 8 mars à 20h00 salle des fêtes avec la CAUE

5 – Vente de l'ancien véhicule

Après le contrôle technique et réparations faites, une offre à 1 500 € est acceptée.

6 – Indemnité de fonction

Une délibération est prise pour l'indemnité de fonction du Percepteur à hauteur de 100 %.

7 – Courriers

- Un courrier de M Schweitzer dégageant la responsabilité de la commune en cas d'inondation (destruction d'un caniveau de son fait).
- Courrier de M Amiotte-Petit Maximin demandant la prise ne charge d'enrobé pour la partie communale « accès à la propriété » Un rendez-vous sera fixé sur place, l'enrobé pour l'accès à la maison sera pris en charge.
- Courrier de M Heme Claude pour une demande d'abatage du sapin situé à proximité du terrain de boules. Un devis demandé à Raimbaut Forêt s'élève à 600 € pour l'abatage, câblage et débardage. Les branchages seront évacués par M Cassard Daniel. Le devis est validé par le conseil municipal.

8 – Certificat électronique

Délibération prise pour le service Berger Levraut certificat électronique pour 205 € H.T

9 – ONF

Travaux forestiers : M Cattet présente les travaux préconisés par l'ONF, une délibération pour l'état d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018, concernant les parcelles 35, 22, 37, 12, 2 est prise. Acceptation de devis de l'ONF pour les travaux d'investissement.

10 – Tempête

Un devis est demandé pour la réparation du préau de l'école de Fuans et du petit chalet en face Le Mont de Fuans. Une déclaration à l'assurance a été faite.



11 – Tracteur

M Maillot fait l'exposé de la panne du tracteur. Ce dernier donne de grands signes de fatigue. Le conseil charge M Maillot de fournir des devis : réparation ou achat de matériel.

12 – Comité des fêtes

Demande s'il est possible de mettre l'électricité dans le petit local dans le virage vers la fontaine, en attente des travaux de la traversée du village.

13 – Avenir de la soirée spectacle

Vu le peu d'intérêt de la population, décision prise d'abandonner le projet.

Séance levée à 22h30

Réunion du Conseil Municipal du 07 mars 2018

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Secrétaire de séance : Cyril CATTET

Ouverture de séance : 20h15

1 – Association Les Comtois en Folie

Une demande de subvention pour le théâtre équestre qui se déroulera les 18, 19, 20 et 21 mai 2018 au Ranch de la Reculotte a été accepté à hauteur de 500 euros pour cette année à l'association « Les Comtois en Folie ».

2- Traversée du village

Suite à l'ouverture des plis et après compte rendu de la commission, la société MALPESAT est retenue pour les travaux de la traversée du village. Les travaux débuteront début juin pour une durée de quatre mois. Le reste à la charge de la commune est d'environ 316 000 euros, les subventions définitives n'étant pas encore connues à ce jour. Une demande de prêts a été faite auprès de plusieurs banques, un prêt sur une durée de 20 ans ainsi qu'une ligne de crédit pour couvrir la TVA ainsi que les subventions que la commune retouchera l'année suivante.

3- Route départementale 242

Suite à la délibération du conseil municipal qui se positionnait sur l'avenir de la RD 242, Mme la Présidente du Conseil général fait savoir qu'elle est d'accord pour un radar tronçon, et qu'un projet d'étude a été demandé.

4 – Budget

Préparation du budget, décision en matière d'attribution des subventions aux associations, réflexions sur les dépenses et recettes des différents budgets. Ainsi que sur le projet d'une salle des fêtes.

Budget assainissement :

Décision d'augmenter le prix du m3 d'eau pour la part assainissement. Ce qui va permettre d'équilibrer les dépenses de fonctionnement, répercussion direct notamment liée aux problèmes des lingettes.

Le prix du m3 passe de 2,20 € à 2,40€.

Budget bois :

Vente de feuillus résiduel. Le budget bois permet de ressortir un excédent qui va alimenter le budget général.

Budget général :

Le conseil municipal envisage une augmentation des taux d'imposition suivant le coût de la vie, soit une augmentation d'environ 1.5 %.

5 – Sinistre préau

Un expert est venu sur place mercredi 7 mars pour constater les dégâts suite à la tempête de janvier. L'assurance nous alloue 20 000 euros, 14 000 euros dans un premier temps et nous avons deux années pour fournir les factures à hauteur de 6 000 euros.

Séance levée à 22h00

Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Secrétaire de séance : Landry HIRSCHY

Ouverture de séance : 20h15

1 – Fixation des taux d'impositions

Après en avoir délibéré les taux suivant ont été voté à l'unanimité :

Taxe d'habitation 18.08 %

Taxe foncière bâti : 14.14 %

Taxe foncière non bâti : 11.51 %

Le produit attendu est de 126 194 € contre 123 876 € en 2017, les bases d'impositions sur la taxe d'habitation étant plus basses cette année.

2 – Budgets

Présentation des comptes administratifs des budgets, Lotissement des Cerisiers, Bois, Assainissement et Général. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité ainsi que la concordance des résultats en provenance de la Trésorerie.

Vote à l'unanimité des budgets pour l'année 2018 :

Lotissement des Cerisiers : il reste une parcelle à vendre

Bois : des travaux seront réalisés avec l'ONF, plantation et entretien

Assainissement : le budget s'équilibre sans besoin de versement d'une subvention du budget général.

Budget général : les travaux concernent principalement la traversée du village, un emprunt à court terme sera réalisé pour permettre d'attendre le retour du FCTVA ainsi que les subventions.

3 – SIVU du Gymnase

Suite à la réunion du 28 mars, il est annoncé différents travaux concernant notamment la toiture du gymnase (réparation). La participation de la commune au SIVU s'élève à 5 700 € pour 2018, soit 15,50 € / habitant à la place de 12 € antérieurement.

4- SIVU de Gendarmerie

Lors de la réunion du mercredi 28 mars il nous a été donné le montant de la participation de la commune de FUANS pour 2018 : 5 600 € soit 9€ / habitant, identique à l'année précédente.

Séance levée à 22h30

Réunion du Conseil Municipal du 02 mai 2018

Tous les membres présents : Pierre GUILLET, Daniel KOVACIC, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Secrétaire de séance : Landry HIRSCHY

Ouverture de séance : 20h00

1 – Convention établie entre le Département et la Commune – Traversée du village

M le Maire informe le conseil municipal de la convention, actualisée avec les chiffres de l'ouverture des prix, il rappelle que la commune doit effectuer une opération blanche concernant les travaux de voirie.

La convention est actuellement au Conseil général pour signature, nous attendons son retour.

2 – Budgets

Pour répondre au courrier de la Sous-Préfecture, le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération nécessaire pour augmenter les recettes propres en investissement sur le budget général.

Prélèvement de 25 000 € du budget bois.

3 – Bruit

Le conseil municipal rappelle les horaires concernant le bruit (tonte, ect...) à savoir :

Lundi au vendredi : 8h30 / 12h00 – 14h30 / 19h30

Samedi : 9h00 / 12h00 – 15h00 / 19h00

Dimanche : 10h00 / 12h00

4 - Comité des fêtes

Une demande du comité des fêtes pour un éventuel terrain de pétanque au chalet du Mont de Fuans, sera étudiée par la commission. Une rencontre sera organisée pour connaître les besoins exacts.

5 – Urbanisme

DP de M Vermot Desroches Frédéric pour la pose de panneaux photovoltaïques.

DP de M Bibet Philippe pour une piscine : accordé

CU de M Cassard Daniel : accepté par la Préfecture du Doubs.

6 – Repas fête des mères

Le repas de la fête des mères est fixé au vendredi 25 mai, il se fera sur réservation pour une meilleure organisation et pour pouvoir commander auprès du traiteur.

Séance levée à 22h00

Réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2018

Membres présents : Pierre GUILLET, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absent : Daniel KOVACIC

Secrétaire de séance : Cyril CATTET

Ouverture de séance : 20h00

Convocation faite le : 03/07/2018

1 – Remplacement accompagnatrice scolaire

M le Maire informe le conseil municipal que suite au départ à la retraite de Mme Desjours Elisabeth, il convient de prendre une décision concernant son remplacement. Mme Nathalie Kohler, secrétaire de Mairie, se porte candidate à ce poste. Le conseil municipal accepte cette proposition et autorise M le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier. Les horaires d'ouverture au public seront légèrement modifiés, mais un service sera maintenu le jeudi jusqu'à 18h30.

2 – Travaux

- Le conseil municipal prend acte de la demande de M Florian Boujon concernant les dégâts du chemin de service d'exploitation.
- Le conseil municipal valide le choix des pavés pour aménager le pourtour de l'église.
- Le choix de l'entreprise pour les travaux du préau de l'école sera reporté au prochain conseil, il convient d'étudier plus précisément les devis.
- Concernant le remboursement à des administrés pour le goudronnage devant chez eux mais sur le domaine public, le conseil municipal décide de fixer le prix à 25€ le m². Sont concernés M Amiotte-Petit Maximin et M Hirschy Landry.

3 – Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

Plusieurs délibérations sont présentées à savoir :

- **Transport à la demande** : La CCPHD demande au conseil de valider la proposition d'accorder le transport aux personnes ne pouvant pas régler la somme de 4€, celle-ci sera à la charge de la commune. Le conseil municipal refuse ce principe.
- **Consultation des communes pour l'adhésion à un syndicat mixte ouvert** : cette délibération consiste à la création d'un syndicat compétent en matière de grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Haut Doubs et de la Loue. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- **Compétence « Création, entretien, travaux et promotion de sentiers de randonnées d'intérêts intercommunal »** La CCPHD demande au conseil municipal de délibérer pour valider cette compétence, cette dernière consiste à créer à entretenir des chemins de randonnées dans les communes de la CCPHD, mais le pouvoir de police reste de la responsabilité du Maire de la commune pour l'intégralité des sentiers. Le conseil approuve à l'unanimité.
- **Contrat P@C** : le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux (Construire, Aménager et préserver), le Département propose de signer un contrat intitulé P@C (Porter une action Concertée) qui couvrira le territoire des Portes du Haut-Doubs pour une durée de 4 ans. L'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 000 000 € (soit 20.77€ par habitant). Le conseil Municipal approuve cette proposition.

4 - Comptabilité

Délibération pour modifications budgétaire :

- Budget bois : augmentation du chapitre investissement
- Budget général : écritures pour mise en concordance avec la trésorerie à la demande de M le Percepteur.
- Délibération pour la vente des bois du lotissement à la Scierie Grégoire

5 – Urbanisme

PC : M Mme Cassard Daniel

6- AD@T

Le règlement général sur la protection des données personnelles est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il est nécessaire pour la commune d'avoir recours à un Délégué à la Protection des données. L'Agence Départemental d'appui aux territoires est à même de nous permettre de respecter la législation en garantissant les principes de neutralité et de confidentialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la prestation proposée par l'AD@T.

Séance levée à 22h10

Réunion du Conseil Municipal du 05 septembre 2018

Membres présents : Pierre GUILLET, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE Landry HIRSCHY, Daniel KOVACIC, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absente : BOUJON Laura

Secrétaire de séance : Daniel KOVACIC

Ouverture de séance : 20h00

Convocation faite le : 24/08/2018

1 – Doléances pour les trottoirs et état de la route à la sortie du village

M le Maire informe le conseil municipal des courriers reçus de la part des riverains. Suite à la réunion de chantier et après avoir pris les renseignements nécessaires, il s'avère que la largeur d'un trottoir et de 1,30m, en dessous de cette distance la commune serait hors normes et donc responsable en cas de problème. Des passages piétons seront effectués pour permettre de traverser dans des conditions sécurisées. Le Maire rappelle que les travaux sont soumis à une réglementation très strict et que nous n'avons pas le pouvoir de détourner la loi. Concernant la sortie du village la route sera remise en état avec la fin des travaux.

2 – Eclairage public

- Lors de la mise en place du nouvel éclairage public, deux lampadaires à LED étaient prévu par erreur sur le parking du Diamant Bleu. Ils seront pris en charge (fourniture, pose et consommation) par ce commerce. Les deux autres donnant sur la route communale et le parking de « Co-voiturage » restent à la charge de la municipalité.
- Accord du conseil municipal pour la mise en place d'un lampadaire Aux Cottards.

3 – FSL – FAAD

Demande faite par le département pour le Fond de Solidarité pour le Logement à hauteur de 0.61 € / habitant et pour le Fond d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté, 0.30 €/ habitant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne souhaite pas participer.

4 - Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

- La CCPHD propose d'élaborer un guide à l'intention des personnes âgées, celui-ci sera distribué en fin d'année.
- Délibération pour la signature de la convention de mutualisation, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie
-

5 – Assurance

M. le Maire informe les conseillers de la nouvelle proposition de GROUPAMA concernant l'assurance de l'ensemble des biens de la commune.

6- Préau de l'ancienne école

Daniel KOVACIC présente un devis pour la rénovation de l'ancien préau, suite à la tempête. Quelques améliorations sont demandées, la décision sera prise lors du prochain conseil.

7- Urbanisme

Présentation de la demande de Permis de M Jacquier : Accord du conseil

8- Personnel :

- Reconduction du contrat Groupe pour l'ensemble du personnel
- Application du régime indemnitaire.
- Solution pour concilier tous les déplacements des accompagnatrices scolaires.

9- Comptabilité :

- Avenant à la convention OPSA d'un montant de 15 000€ pour les travaux de la traversée du village.
- Admission en non-valeur : 1.96 € sur le budget général
- Admission en non-valeur : 0.81 € sur le budget bois

10- Opération Brioches :

Comme chaque année les conseillers municipaux proposeront les Brioches le 3, 4, 5 et 6 Octobre.
Séance levée à 21h45

Réunion du Conseil Municipal du 02 octobre 2018

Membres présents : Pierre GUILLET, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Landry HIRSCHY, Daniel KOVACIC, Nicolas MARGUET

Absents : Marie-Pierre DODANE, Claude MAILLOT, Josiane RENAUD

Secrétaire de séance : Cyril CATTET

Ouverture de séance : 20h00

Convocation faite le : 27/09/2018

1 – Arrêtés

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre un arrêté pour l'interdiction des véhicules de plus de 3,5 T, à cause de la détérioration des routes, de la nuisance sonore, et des caractéristiques géométriques des voies. Cet arrêté s'applique :

- * Lotissements :
 - * Les Commènes I, II et III
 - * Les Noisetiers
 - * Bois des Cerisiers
 - * Les Epinottes
- * Les voies communales :
 - * Des Epinottes
 - * Champs Byon
 - * Rue des Aigles

- * Rue des Crêts
- * Voie, parking et aisanes Ecole des Commènes

Un arrêté est également prit pour une menace concernant une habitation (dégradation d'un toit) de long d'un trottoir.

Ces arrêtés seront affichés au lieu habituel et prendront effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.

2 – Traversée du village

- Le conseil municipal envisage la pose de feu tricolore pour réguler la vitesse des véhicules, une demande de subvention est étudiée, mais d'ores et déjà les gaines sont envisagées. Le montant de cet investissement est d'environ 14 000 €.

3 – Logement de la cure

Un logement se libère au 31 décembre, une annonce concernant le logement sera affichée aux lieux habituels. Le loyer sera de 450 €.

4 - Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

- Demande de rattachement de la commune de Côtebrune à la CCPHD. Le conseil municipal délibère favorablement à cette demande.
- Délibération pour l'approbation du rapport de la CLECT, concernant le transfert de compétence GEMAPI. La commission a pris la décision de ne pas retenir de charges suite au transfert de cette compétence, toutefois conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, les communes de la CCPHD doivent délibérer sur le rapport de la CLECT.

5 – Urbanisme

Les permis de construire de M et Mme Cassard Daniel et M et Mme JACQUIER Patrice ont été accordés. Un nouveau dossier de permis de construire de M et Mme JACQUIER Patrice est déposé.

6- Préau de l'ancienne école

Un permis de construire est nécessaire pour le projet envisagé, le recours à l'architecte est obligatoire car la commune est une personne morale.

7- Personnel

Le conseil municipal décide d'augmenter le nombre d'heures de Mme Aurélie Allemandet, en effet depuis le 01 septembre Mme Allemandet occupe le poste au périscolaire le temps de midi, son temps de travail passe à 24,05 h /hebdomadaire et annualisé.

Séance levée à 21h30

Réunion du Conseil Municipal du 31 octobre 2018

Membres présents : Pierre GUILLET, BOUJON Laura, Cyril CATTET, CATTET Frédéric, Jean-Michel CHAUBY, Daniel KOVACIC, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absents : Marie-Pierre DODANE, Landry HIRSCHY

Secrétaire de séance : Nicolas MARGUET

Ouverture de séance : 20h00

Convocation faite le : 15/10/2018

1 – Courriers

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre un arrêté de péril pour la sécurisation au niveau du 14 grande rue. Dans un premier temps, un courrier, en recommandé, a été adressé au propriétaire pour que les travaux soient réalisés dans les plus bref délais.

2 – Comptabilité

- Délibération sur le budget bois pour permettre les investissements en cours. Passer la somme de 8000 € du fonctionnement en investissement.

3 – PLU

Une réunion en mairie est prévue le 27 novembre 2018.

4 - Travaux

Suite à la demande de M Boujon Florian concernant la réfection du chemin en face de l'ancienne porcherie (propriété de la commune sur 400m), le conseil municipal accepte de prendre à sa charge la préparation et M Boujon Florian prend à sa charge l'enrobé.

5 – Fêtes de fin d'année

Le repas des anciens aura lieu le 9 décembre au restaurant du Mont de Fuans.

Les colis des Anciens seront distribués pour les personnes de plus de 75 ans et ne pouvant pas se rendre au restaurant.

6- Bois

Vente de bois d'affouage 2 282 € pour 187 stères soit 12.20€/stère

7- Divers

- L'association des parents d'élèves réalise une vente de sapin de Noël le 30 novembre donc la commune laisse la priorité à l'association et ne coupera plus de sapins de Noël.
- Nous rappelons que les chiens ne doivent en aucun cas divaguer, des sanctions seront désormais mises en places suivant la réglementation en vigueur.

Séance levée à 22h30

Réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2018

Membres présents : Pierre GUILLET, Laura, BOUJON Cyril CATTET, Frédéric CATTET, Jean-Michel CHAUBY, Marie-Pierre DODANE, Landry HIRSCHY, Claude MAILLOT, Nicolas MARGUET, Josiane RENAUD

Absent : Daniel KOVACIC,

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DODANE

Ouverture de séance : 20h00

Convocation faite le : 26/11/2018

1 – Logement communal

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au départ de M Ligier Cédric, et après publication de la vacation de l'appartement, M Benjamin CACHOZ a demandé la possibilité de le louer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer l'appartement à M Cachoz Benjamin pour un loyer mensuel de 450 euros hors charges. Une provision pour charges sera demandée.

2 – Travaux

- Traversée du village : M le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir approuver l'avenant n° 1, qui a pour objet la création de prix nouveaux au bordereau des prix unitaire, la mise à jour du montant des travaux et la prolongation du délai d'exécution des travaux. Cet avenant à pour incidence financière une moins-value de - 10.2%, sur la part Départementale.
- Une réception des travaux interviendra fin décembre avec une réserve, car la main courante et les barrières ne seront pas posées à cette date.
- Une demande de riverains, concernant le trottoir devant chez eux qui présente une légère détérioration, ce dernier sera remis en état au printemps prochain.

3 - Colis des Anciens

Cette année 6 colis seront distribués à nos Sages de plus de 75 ans et qui n'ont pas pu se joindre à nous lors de notre traditionnel repas de fin d'année.

4 – INSEE

L'INSEE propose une dématérialisation des données d'état civil par le système de dépôt de fichier intégré (SDFI), pour cela il convient d'établir une convention entre la commune et l'INSEE. Le conseil municipal donne son accord.

5 - Préfecture

La Préfecture nous informe de l'arrêté n° 25-2018-12-11-002 portant levée des restrictions provisoire des usages de l'eau sur l'unité d'alerte de la Haute Chaîne. L'arrêté est affiché au tableau de la Mairie.

6 - Urbanisme

- PC M Jacquier : accordé
- Une demande de DP de Mme Rigolot est en cours

7 – Comptabilité

- Modification budgétaire : afin de permettre des écritures en investissements, il convient de prendre une délibération, le conseil municipal accepte la DM n°3
- M le Maire fait part au conseil de la réception d'un chèque de 554 euros correspondant au dégrèvement de la taxe foncière dû à la sécheresse.
- Comme chaque année le décompte des frais communs avec la commune des Fournets a été établi comme suit :
 - Départ à la retraite de Mme Desjours : 783.99€ soit 391.99 € pour Fournets
 - Frais scolaire 2017/2018 14 702.99 Pour Fournets
 - Assainissement : 3 270.53 € pour Fournets
- Concernant les frais de scolarité qui s'élèvent à 507 € par enfant de maternelle ils seront aussi demandé aux familles de l'extérieures.
- M le Maire informe le conseil qu'il a été nécessaire de changer l'ampli de l'église.

8 – Recensement de la population

En début d'année 2019, la commune procèdera au recensement de la population. Mme Gaume Monique pour le centre du Village et Mme Cassard Elisabeth pour le Haut, passeront dans chaque foyer pour procéder au recensement.

Une délibération est prise pour statuer sur le nombre d'agent recenseur, la dotation attribuée par l'état sera partagée au nombre de bulletins recensés.

9 – Centre de Gestion

Le conseil municipal accepte de signer la convention de mise à disposition avec le centre de gestion, cette dernière permet de nous aider en cas d'absence d'un de nos agents.

10 – ONF

Il convient de prendre une délibération pour fixer l'assiette des coupes pour l'année 2019, et d'approuver la modification d'état d'assiette suite à la tempête Eléonor du 03 janvier 2018.

11 – Divers

- Pour compléter la délibération sur les prix de la location de la salle des fêtes, il sera désormais demandé aux associations un chèque de caution de 200 €, qui sera encaissé si cette dernière n'est pas rendue propre.
- Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans les locaux communaux.
- Il est également rappelé que les chiens ne doivent en aucun cas être en liberté.
- Le conseil municipal rappelle aux administrés qu'il est obligatoire de déposer une déclaration préalable ou un permis de construire (suivant le cas) pour toute modification sur son habitation ou sur un local commercial.

Séance levée à 22h20

Naissances



*Eliott Hirschy né le 20 mars 2018
Chez Landry et Séverine Hirschy
18 rue des noisetiers*



*Maurine Perrot née le 8 juin 2018
Née dans l'ambulance à Fuans*



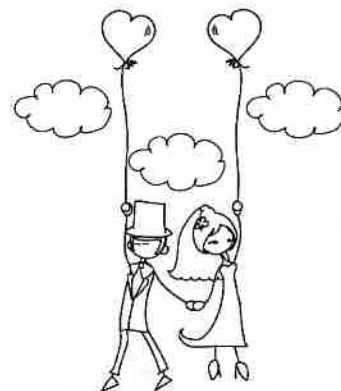
*Ambre Amiotte Petit née le 16 juin 2018
Avec son frère Quentin
Chez Maximin Amiotte Petit et Karine Dard
11 rue des noisetiers*



*Callie Renaud née le 3 décembre 2018
Avec ses frères Titouan et Timéo
Chez Sébastien et Julie Renaud
20 rue des noisetiers*

Mariage

*Le 23 juin 2018 à Fuans
Séverine Cattet et Frédéric Sergent*



Décès

*Dominique Guye
Décédé le 23 juillet 2018*

*Dominique Sartori
Décédé le 29 novembre 2018*



Stan Péquignot 2018



Une année s'achève avec nos joies et nos peines. De la Sainte-Barbe 2017 à celle de 2018, nous avons effectué 392 interventions (secours à personne, feux, accidents de la route, et opérations diverses). Tout le personnel du Centre de secours a accompli un travail considérable pour assurer leurs périodes de gardes, leurs fonctions internes à la vie de la caserne et leurs formations.

Je tiens à remercier les employeurs du secteur qui permettent à un salarié sapeur-pompier de partir durant leur travail sur les interventions. Sans ces entreprises, l'engagement des secours en matière de personnel serait très délicat.

Au cours de l'année 2018, trois agents ont quittés les rangs et quatre ont choisi d'être indisponibles pour quelques mois. Cependant, nous avons eu le plaisir d'accueillir Sandra VIVOT (mutation du CPI AVOUDREY), Benjamin MAIRE (Mutation du CSR Morteau) et Mathis GOGUEY (issu de la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers).

Nous sommes toujours à la recherche de volontaires, femmes ou hommes, pour renforcer notre effectif. Pour cela, nous avons lancé une campagne de recrutement sur certains secteurs géographiques du val de Vennes. Les villages de FUANS, LORAY, GUYANS-VENNES, VENNES, GRANDFONTAINE, ORCHAMPS-VENNES sont concernés. Des secteurs comme les COMMENES et FOURNETS-LUISANS se trouvent malheureusement trop éloignés de la caserne pour respecter les délais de départ en intervention.

2018, c'est aussi la fin de la formation initiale pour les sapeurs Emilien DAVELOS et François JOUILLEROT. Le diplôme de chef d'équipe a été décerné au Caporal Vivien TIROLE, celui de chef d'agrès pour la sergente Mylène DUMONT et le sergent Elie MAGNIN-FEYSOT. Une formation d'officier se terminera début 2019 pour mon adjoint le Lieutenant Luc GAUME que je remercie pour son travail à mes côtés.

Nous avons organisé nos portes ouvertes cette année avec l'aide de notre présidente d'amicale Mylène DUMONT et son conseil d'administration : ce fut une belle journée très réussie. La caserne a également été baptisée du nom de Mr Eugène VIENNET, dit GINO, figure emblématique d'ORCHAMPS-VENNES, qui a œuvré durant des années au sein du centre de secours.

En Mars 2019 se déroulera l'assemblée générale des anciens sapeurs-pompiers du Doubs dans nos murs.

La sainte BARBE a été marquée par la remise de décorations pour 10 ans de service pour le Lieutenant Luc GAUME, Sergente Mylène DUMONT, Sergent Elie MAGNIN-FEYSOT, et Caporal/chef Gaëtan ROUSSEL-DELIF, pour 20 ans de service au Sergent/chef Jean-Philippe CROFF et la médaille d'argent avec rosette pour services exceptionnels au Lieutenant Jean-Louis JOUILLEROT.

Merci à vous tous pour vos dons lors de la collecte pour l'œuvre de nos orphelins sapeurs-pompiers. Depuis le 1^{er} Janvier 2018 en France, nous comptons onze Orphelins de plus, suite aux décès en service commandé d'un Papa ou d'une Maman.

Merci pour l'accueil que vous réservez à nos agents en cette période de calendriers. Les sapeurs-pompiers d'ORCHAMPS-VENNES vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Le chef de centre, Lieutenant Jean-Louis JOUILLEROT

Remise de la médaille par M Pierre GUILLET, Maire de Fuans



Nous présentons toutes nos félicitations au Lieutenant Luc Gaume pour cette médaille représentant dix années de service, de dévouement pour la sécurité de chacun. La Municipalité est fière et honorée de compter un officier des Sapeurs-Pompiers parmi ses administrés. Sa générosité, sa disponibilité font de Luc un employé très apprécié à la commune, ses départs en interventions sont toujours affichés sur son lieu de travail. Nous souhaitons à Luc une bonne continuation, et tous nos vœux de réussite pour son parcours d'officier.

Des nouvelles de la section locale de Morteau de l'Adapei du Doubs



Je voudrais attirer votre attention sur 2 points qui nous tiennent à cœur :

- En premier, l'inclusion, un simple mot qui veut dire vivre avec les autres.
Au sein de l'école : pas toujours dans les classes d'appartenance, quand les difficultés de l'enfant sont trop importantes, mais toujours au sein du groupe scolaire, accompagné par l'équipe de l'IME.
Récréations, repas en commun, pour apprendre à se connaître, à se comprendre, à s'apprécier ... à s'aimer.
Au sein de la ville : habiter en appartements regroupés dans un secteur, avec l'accompagnement de l'Adapei, ce qui permet la sécurité en évitant la solitude.
- En second, l'avenir des jeunes retraités de l'ESAT.
Lorsque leur domicile est le foyer d'hébergement, ils doivent le quitter en même temps qu'ils quittent le travail et cela pour rejoindre, à 60 ans, un EPHAD où ils se retrouvent avec des personnes beaucoup plus âgées, sans l'accompagnement adapté à leur handicap. Et surtout loin de leur ancien lieu de vie, Morteau, où ils trouvaient : sorties au théâtre, loisirs, activités mais aussi l'accueil de la population qui les connaissait bien et leur donnait leur amitié.

Au cours de l'année 2019, le foyer « les eaux vives » sera rénové et un « service d'hébergement en milieu ouvert » verra le jour, pour répondre aux besoins d'habitat inclusif pour les personnes que nous accompagnons. Différentes possibilités s'offriront à elles : un habitat partagé (colocation) ou un habitat individuel regroupé dans un quartier, avec un accompagnement régulier de la part des services de l'Adapei.

L'Opération Brioches, cette année encore, a été un succès sur votre commune. Elle va permettre entre autre l'achat de tablettes pour les enfants de l'IME et du Sessad, le financement d'activités culturelles, de sorties au théâtre de Morteau, de voyages découvertes et la pratique du sport (via l'association Plusport, partenaire de l'Adapei qui permet aux personnes en situation de handicap de s'inscrire dans un projet sportif).

Merci à tous les bénévoles et à la population de votre commune pour son accueil chaleureux et sa générosité !

Nicole GAUTHIER,

Présidente de la section locale de Morteau de l'Adapei du Doubs

La ligue contre le cancer

Voilà 100 ans, le 14 mars 1918, Justin Godart , alors secrétaire d'état au service de santé militaire, créait la Ligue contre le cancer : association loi 1901 autorisée à faire appel à la générosité publique.

La collecte, pour notre village, vient de s'achever et c'est la somme de 3 425€ (106 dons) qui a été remise au comité départemental de Besançon.

Voici les grandes actions du comité du Doubs pour l'année dernière :

1 Aide à la recherche : Participation à hauteur de **312 000€** pour la recherche au niveau national et régional.

2 Action pour les malades : Participation à hauteur de **202 000 €** pour :

- La convention annuelle avec le CHRU de Besançon et le CHI de Pontarlier.
- L'attribution d'aides financières aux personnes par le biais des commissions sociales.
- L'accompagnement psychologique des patients et des proches.
- Le soutien à l'espace Ligue de Pontarlier avec de l'activité physique adaptée et des soins socio-esthétiques.
- La création d'un espace Ligue à Besançon avec de l'activité physique adaptée.

3 Information et prévention : participation à hauteur de **25 000€** pour :

- Le dépistage du cancer du sein et du cancer colo-rectal.
- L'information et la prévention.
- Action régionale : lutte contre le tabagisme.

De plus, la Ligue se mobilise pour lutter contre le prix exorbitant de certains traitements innovants, prix qui risque de mettre à l'écart bon nombre de personnes malades et de fragiliser notre système de santé fondé sur la solidarité.

Toutes ces actions sont possibles grâce à votre générosité. Merci.

Pour aider à la collecte, notamment au village, il faudrait encore 2 personnes

Les bénévoles : I. Borne, E. Cassard, F. Cattet, P. Guillet, J. Renaud, A.M. Fleurot

ADMR

L'association ADMR DU Val de Vennes est une association d'aide à domicile loi 1901 gérée par un conseil d'administration de 10 bénévoles sous la tutelle de la fédération de Valdahon.

Début septembre Colette Belot a accepté de prendre la présidence de l'association.

La mission de l'ADMR est d'accompagner personnes âgées, handicapées, malades et familles et ainsi améliorer leur quotidien.

Pour cela nous pouvons compter sur notre équipe de salariés (15) dont le métier évolue et devient de plus en plus complexe.

Cela va des simples activités quotidiennes (ménage, repassage, préparation de repas, courses..) jusqu'aux actes essentiels de la vie (aide au lever, au coucher, aide à la toilette et autres) pour plus de 100 personnes aidées sur notre secteur.

Pour compléter l'équipe et organiser le travail, Mireille notre secrétaire locale s'investit dans la gestion des plannings et le suivi des dossiers.

Suite aux difficultés de recrutement que connaît l'aide à domicile en général, il a été difficile de répondre à toutes les demandes ces derniers mois.

L'embauche récente de 2 nouvelles aides devrait permettre une gestion plus aisée du travail.

Le 29 mai un après-midi récréatif a réuni une cinquantaine d'invités : personnes aidées et personnes de plus de 80 ans du secteur .Tous ont apprécié la prestation de l'accordéoniste Marcel Borne avant de partager un goûter préparé par les bénévoles.

En début d'été, une douzaine de personnes ont participé à un atelier gymnastique-équilibre.

Nous remercions la municipalité pour son soutien et toutes les personnes qui nous accueillent généreusement lors de la vente des fleurs.

Toute l'équipe ADMR vous présente ses meilleurs vœux.

ADMR

12 grande rue 25390 Orchamps-Vennes tel 03 81 43 69 57

Bureau ouvert : lundi, mardi ,jeudi , vendredi de 13h30 à 16h30

Domaine forestier de Fuans

➤ Les travaux forestiers réalisés en 2018 :

1. Dégagement manuel des plantations pour les parcelles suivantes :

- N° 7 et 14 pour une somme de 805.50 Euros HT

2. Régénération par plantation

- Fourniture, mise en place des plans sur la parcelle N°2 et 3 pour une somme de 3450 Euros HT
- Fourniture, mise en place des plans sur la parcelle N°7 et 14 pour une somme de 2575.50 Euros HT
- Fourniture, mise en place des plans sur les parcelles « non soumis » aux Etrepiéd et aux picards pour une somme de 1426.20 Euros HT

3. Ces travaux ont été effectués par l'ONF

- Le montant de ces travaux s'élevé à 8257.2 Euros HT

4. Création et entretien des pistes

- Création d'une piste sur la parcelle N°9 depuis la place Guitard pour une somme de 6000 Euros HT
- Remise en état d'une piste sur la parcelle N°2 du bois des cerisiers pour une somme de 3003 Euros HT

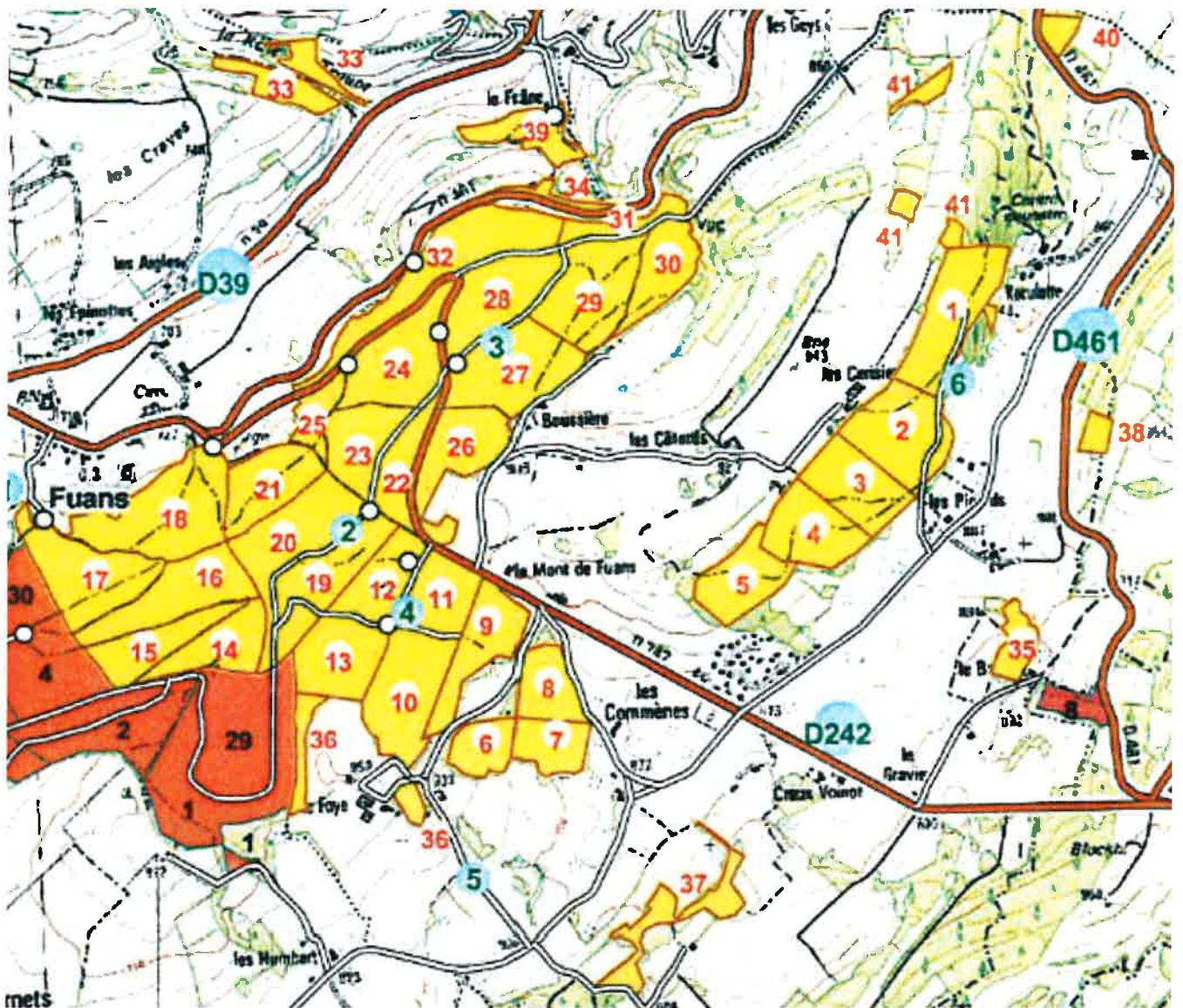
Le total des travaux pour l'année 2018 s'élève à : **17260 Euros HT**

➤ Ventes de bois pour 2018 :

- Vente de bois parcelle N°29
 - 17833.15 € HT pour 408.21 m³
- Vente de bois (chablis du a la tempête SINTIA)
 - 42447.95 € HT pour 933 m³
- Vente de bois parcelle N°34
 - 4380.62 € HT pour 49 m³
- Vente affouage
 - 3373.50 € HT pour 239 stères (environ 14 Euros le stère)

Total des ventes de bois pour 2018 : **68035 Euros HT**

Concernant les ventes de bois, les prix seront en baisse en 2019, du faite de la grosse quantité de bois sur le marché



- Suite à la tempête CINTIA l'ONF nous a fait part d'une modification de l'état de l'assiette de coupes dans notre forêt :

Voir ci-dessous

Cela entrainera une diminution des volumes à couper pour les 2 prochaines années

ONF
Bourgogne
Franche-Comté

Monsieur le Maire

22B grande rue

25390 FUANS

**Agence
de Besançon**

Pontarlier, le 8/11/2018

Site de Besançon
14, rue Plançon
BP 51851
25010 Besançon cedex 3
Tél. 03 81 65 78 80
fax 03 81 65 78 80
Mét : ag.doubs@onf.fr

N.Réf : FV

Objet : Modification de l'état d'assiette de coupes dans votre forêt communale

Monsieur le Maire

Site de Pontarlier
9 rue des Jardins
CS 40314
25304 Pontarlier cedex
Tél. : 03 81 45 29 00
Fax : 03 81 39 72 09

Suite à la tempête en début d'année 2018 votre forêt communale a subi de nombreux produits accidentels, notamment dans les parcelles les plus vieillies faisant partie du groupe de régénération c'est-à-dire à renouveler dans les 20 à 40 années à venir.

La récolte totale a été de 2 300 m³ pour une prévision de récolte moyenne estimée à 1 400 m³ par le document d'aménagement applicable sur la période 2017-2036. Toutefois ces aléas ne remettent pas en cause les grands objectifs de l'aménagement.

Afin de lisser au mieux cette variation dans les récoltes et comme vous l'a proposé le technicien responsable de la gestion de votre forêt Mr Viennet, le passage en coupe de la parcelle 12 initialement prévu en 2018 a été retardé d'une année et sera réalisé en 2019, en conséquence nous proposons également de décaler le passage dans les parcelles 23 et 25 sur l'année 2020.

Ce décalage est conforme aux décisions arrêtées dans l'aménagement en vigueur dans la limite de plus ou moins 5 ans.

Dans les parcelles du groupe de régénération nous prévoyons de poursuivre les passages en coupe afin de prélever les bois déstabilisés par la tempête (parcelles 3 et 4 en 2019) Un nouveau bilan sera réalisé à l'issue de la campagne de martelage 2019.

Espérant avoir répondu à vos interrogations légitimes sur l'application du nouvel aménagement de votre forêt, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Responsable du Service Forêt,



Françoise VAGNEUR

➤ **Journée des bénévoles :**

La journée des bénévoles est organisée, comme chaque année depuis 10 ans, par la commission des bois.

Cette année, les bénévoles ont retracés les lignes pour les parcelles 4, 5, 29, 30, 34

Toutes les personnes qui veulent participer à cette journée sont les bienvenues, et peuvent le faire savoir au secrétariat.

Traditionnellement, un barbecue permet aux bénévoles de se restaurer et de passer un moment convivial après les travaux.

➤ **Sapins de Noël :**

Cette année, le conseil municipal a décidé de laissé la priorité aux écoles, pour la vente de sapins de Noël.

Cela fait suite au problème soulevé dans le bulletin municipal de 2017 et a la volonté de favoriser les écoles

Rappel de la remarque faite sur le bulletin 2017:

Nous espérons pouvoir continuer de vous proposer ce service dans les années à venir.

Une idée serait de planter des sapins destinés à cela sur le terrain perdu qui se situe sous la ligne de haute tension.

Ils pourraient être vendus pour une modique somme par les écoles, après réservation. Pour cela nous avons demandé à l'ONF de nous faire une proposition, sachant qu'il faut une quinzaine d'années pour obtenir un beau sapin de Noël.

Cette année, une réflexion sera faite par le conseil, concernant les sapins de Noël, suite aux réclamations que nous avons enregistrées, dans le but de satisfaire le mieux possible les Fuanaises et Fuanais.

FC/JMC

ACCA de Fuans

Aujourd'hui l'ACCA de Fuans est constituée de 13 adhérents.

Au 17 décembre, les prélèvements suivants ont été réalisés sur la commune:

- 6 chevreuils
- 4 sangliers
- 0 lièvre



*Un joli brocard prélevé par Florian au Etrepied
Merci pour ton nez et ton travail Gerko !*

Quelques informations Fournies par la Fédération départementale des Chasseurs du Doubs

✓ Volet Gestion de la faune :

Flash Info **Octobre 2018** Adaptations du plan de gestion sanglier

Extrait :

La Fédération des Chasseurs du Doubs a enregistré, à ce jour, un nombre important de dossiers de dégâts de gibier. Nombreuses sont les remarques émanant du monde agricole. D'autre part, la Peste Porcine Africaine nous menace comme une "épée de Damoclès".

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le Conseil d'Administration a décidé, lors du CA du 24/10, de favoriser les prélèvements de sangliers dans le département avec 3 mesures :

- un assouplissement des dotations de points de sangliers adultes en deuxième attribution avec la possibilité de dotations exceptionnelles si besoin,
- une modification des pénalités lors des erreurs de tir
- la prolongation de la chasse du sanglier sur l'intégralité du département jusqu'à fin février.

✓ Volet sécurité :

Résumé :

Une grande vigilance est demandée aux chasseurs, concernant la sécurité des autres usagers de la campagne.

En effet cette année à déjà été marquée par plusieurs drames survenus lors de parties de chasses.

Chaque chasseur est sensibilisé à la sécurité, par une formation obligatoire, dans le but de diminuer au maximum les accidents.

C'est un sujet qui nous préoccupe grandement, et qui revient souvent dans nos conversations d'avant chasse. Cela nous glace d'effroi à l'idée de blesser quelqu'un.

Dans notre équipe, quand nous voyons un promeneur rentrer dans la zone de trac, nous prévenons les autres chasseurs, pour qu'ils évitent de tirer.

Nous portons systématiquement des habits voyant, qui nous permettent de mieux nous voir, nous encourageons les autres usagés à le faire également.

✓ **Volet préservation de la faune et de la flore :**

La Fédération des Chasseurs du Doubs est très investie dans des démarches de plantations de Haies champêtres sur le territoire du Doubs.



La période 2017-2020 tout particulièrement, a été le sujet d'un programme d'ampleur de plantations des Haies sur le plateau d'Amancey. Ce sont en effet 20 000 arbres qui ont été plantés entre 2017 et 2020.

© Je ne résiste pas à vous faire part du plaisir que j'ai ressenti en revoyant des « bêtes à cornes » paturer dans nos prairies.

Les chasseurs de FUANS vous souhaitent
De bonnes fêtes de fin d'année,
et une bonne année 2019

JMC



Nettoyons la nature!

Pour la deuxième année une trentaine de volontaires de la commune de Fuans ont participé le samedi 22 avril à l'opération « nettoyons la nature ».

Sous un beau soleil, armés de leurs gants et leurs sacs-poubelles ils ont arpenté :

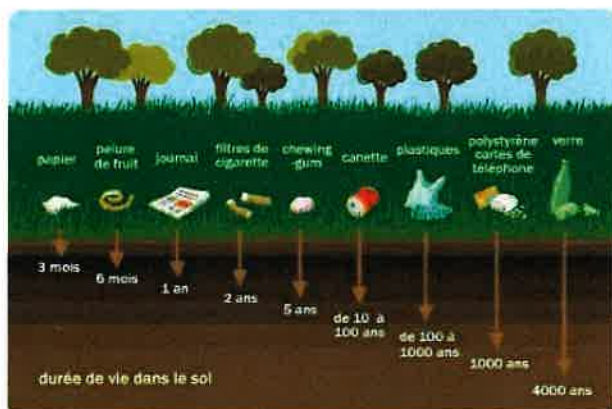
- les petites routes de bois du mont de Fuans
- le centre du village
- la route de consolation
- petit chalet
- quartier des commènes



Les sacs-poubelles se sont très vite remplis de déchets divers : de bouteilles plastiques, de canettes, de mégots de cigarettes, pneus de voiture etc.

Malheureusement, il reste encore des personnes indélicates qui jettent leurs déchets dans les lieux de promenade.

Un gouter campagnard a été offert par la commune à tous les participants de cette mobilisation citoyenne.



Un grand merci aux participants qui ont le souci de l'environnement et de la propreté dans leur village.

Nous vous donnons rendez-vous le **Samedi 27 avril 2019** pour un nouveau chantier en Partenariat avec le Centre E.Leclerc de Valdahon.

Comité des fêtes



Cette année il souffle un vent nouveau sur le **Comité des Fêtes** avec quelques notes de musique qui nous rassemblent.

Eh oui, il y avait foule sur le parking du Diamant bleu pour célébrer comme il se doit la fête de la musique. Avec les enfants du RPI venus chanter en cœur, et des groupes régionaux pour mettre l'ambiance.

Cette manifestation a eu lieu grâce aux bénévoles, aux parents d'élèves et aux gérants du Diamant bleu. Un grand merci à tous.

Le vide grenier rassemble toujours beaucoup de monde et le banquet des classes s'est déroulé pour la première fois le samedi midi. Ce changement a été apparemment bien apprécié.

A cette occasion, le Comité tient à remercier Monique Tatu et Christian Renaud qui ont œuvré pendant des années au bon déroulement de cette manifestation et qui ont décidé de s'adonner à d'autres passions

Encore merci à eux pour leur dévotion au sein de notre Comité



Beaucoup de nouveautés ont vu le jour cette année :

- la construction d'un terrain de boules en partenariat avec la commune situé au Mont de Fuans, pour proposer prochainement un tournoi de pétanque.
- une soirée beaujolais nouveau organisé le 16 Novembre à la salle des fêtes qui alliait musique et petite restauration.
- un Loto qui s'est déroulé cet automne à Orchamps-Vennes qui a permis à tous les amateurs d'être au rendez-vous.

Quelques dates se profilent déjà à l'horizon 2019 :

- banquet des classes le 23 février
- loto le 13 avril

BONNE ANNEE 2019

Association des Parents d'Elèves

Une nouvelle année scolaire a débuté

PRESIDENTE	Amandine COMBE	LE LUISANS	06 37 94 63 43
SECRETAIRE TRESORIERE	Heidi VIEILLE	LES FOURNETS	06 32 14 49 19

Les autres membres sont : Sylvia MIRA, Julie RENAUD, Myriam SOUCHARD, Cyriel BERTRAND, Christophe GUINARD, Pauline TOCHOT, Marie-Laure CHABOD, Corinne GOGUEL, Virginie CHARDIN, Nathalie GERBER, Aurélie ALLEMANDET, Maximin AMIOTTE-PETIT, Florian BOUJON, Stéphanie PARATTE, Laura BOUJON.



DEPENSES DIVERSES 2017-2018	
OCCE (124 élèves)	3 720,00 €
Activités Noel	184,01 €
Assurances	339,19 €
Divers	199,23 €
Factures 2016-2017	1 043,68 €
TOTAL	5 486,11 €



Pour pouvoir financer toutes ces sorties et dépenses, nous organisons diverses manifestations et opérations qui nous permettent de récolter les fonds nécessaires pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour cette fin d'année 2018, nous vous remercions pour votre participation à notre vente de sapins, de biscuits et de calendriers, ...



N'hésitez pas à nous rejoindre !



Dates à retenir pour 2019 .



Samedi 2 mars

CARNAVAL salle des fêtes des Fournets



Dimanche 12 mai

VENTE DE FLEURS & PLANTS POTAGER
salle des fêtes des Fournets

Une tombola avec ticket à gratter est aussi prévue

LA COLLECTE DE PAPIERS :

Les dépôts sont ouverts tous les 1ers et 3èmes samedis du mois de 9h à 11h (seuls les 1ers du mois au Luisans)

- LES ENFANTS COMPTENT SUR VOUS -

N'hésitez pas à nous contacter

FUANS : Myriam SOUCHARD 06 71 72 51 40

LES FOURNETS : Aurélie ALLEMANDET 06 83 42 97 53

LE LUISANS : Amandine COMBE 06 37 94 63 43



La récolte de papier nous a rapporté 3000€ pour l'année 2017-2018

Vous pouvez suivre l'activité de l'association sur notre page Facebook - Association des Parents d'élèves Fournets-Luisans/Fuans - fb.me/APEFournetsFuans

Nous remercions les communes ainsi que toutes les personnes qui donnent de leurs temps.

Nous vous souhaitons tous nos vœux pour l'année 2019.





Arbre de Noël

C'est avec la générosité de la commune de Fuans que nous avons pu encore cette année organiser notre fameux arbre de Noël.

Petit changement cette année, il a eu lieu le vendredi 14 décembre au soir.



Dans un premier temps plusieurs ateliers ont pu faire patienter nos bambins.

Après un chamboule tout un peu bruyant, un atelier maquillage qui a transformé nos petits en spiderman, papillons et bien d'autres... un parcours d'obstacles divers comme le passage dans un tunnel de bouteilles suspendues, un jeu d'équilibre sur une poutre, des petits sauts dans les cerceaux,

Il était temps d'accueillir le Père Noël venu distribuer cadeaux et friandises aux enfants les plus sages. 35 enfants de Fuans se sont inscrits pour cette soirée qui a ravi les plus grands comme les plus petits.

Nous remercions chaleureusement l'école maternelle des Commènes pour le prêt du matériel des jeux d'obstacles ainsi que la commune de Fuans.



Bonne et heureuse année 2019



Club La Dame Verte

Fuans

Les années passent et notre joyeux petit club toujours bouder par le village attend patiemment l'inscription de nouvelles personnes. Le président du club est heureux et apprécie les demi-journées conviviales passées au club en compagnie de personnes dévouées, sympathiques, fidèles au club et que je remercie.

Le président et tous les membres du club souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années, une excellente santé et une année prospère à toute la commune de Fuans pour

2019

Date	Heure	Festivité	Lieu
Mardi 8 Janvier 2019	14h00	Distractions et Collations (Epiphanie)	Au club à Fuans
Mardi 22 Janvier 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 5 Février 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 19 Février 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 5 Mars 2019	14h00	Distractions et Collations (Mardi Gras)	Au club à Fuans
Mardi 19 Mars 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 2 Avril 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 16 Avril 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 30 Avril 2019	14h00	Distractions et Collations (Pâques)	Au club à Fuans
Mardi 14 Mai 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 28 Mai 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans
Mardi 11 Juin 2019	14h00	Distractions et Collations	Au club à Fuans

Repas des Anciens

Le dimanche 6 décembre a eu lieu le traditionnel repas de nos anciens, se fut un moment de partage dans la joie et la bonne humeur. Merci au restaurant Le Mont de Fuans pour son accueil et son excellent repas.



PLUi valant SCOT

Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs



Soucieuse de valoriser son cadre de vie et d'organiser harmonieusement son développement, la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs s'est engagée fin 2016 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

1. Le PLUi : de quoi parle-t-on ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes :

- étudie le **fonctionnement** et les **enjeux** du territoire (étape 1),
- construit un **projet de développement durable** (étape 2),
- et le formalise dans des **règles d'utilisation du sol** (étape 3).

Ainsi, celui-ci prend en compte et articule des thématiques diverses : agriculture, offre touristique, développement économique, commerces et équipements, habitat, énergie, climat, paysage, biodiversité, ...

L'élaboration du PLUi représente l'opportunité de questionner l'état actuel du territoire, développer un projet qui réponde à ses besoins présents et futurs et de mettre en œuvre un urbanisme de qualité dans une perspective de développement durable. Il est la traduction du projet commun de développement et d'aménagement du territoire communautaire pour les 10 ans à venir.

Le PLUi des Portes du Haut Doubs devra également avoir les effets d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), habituellement document de planification d'une très grande échelle. Cela impliquera de prendre en compte de façon forte certains aspects de la planification comme : les déplacements, la modération de la consommation d'espace, des objectifs d'aménagement commercial raisonnables et une politique de l'habitat complète.

2. Quels sont les intérêts de faire un PLUi ?

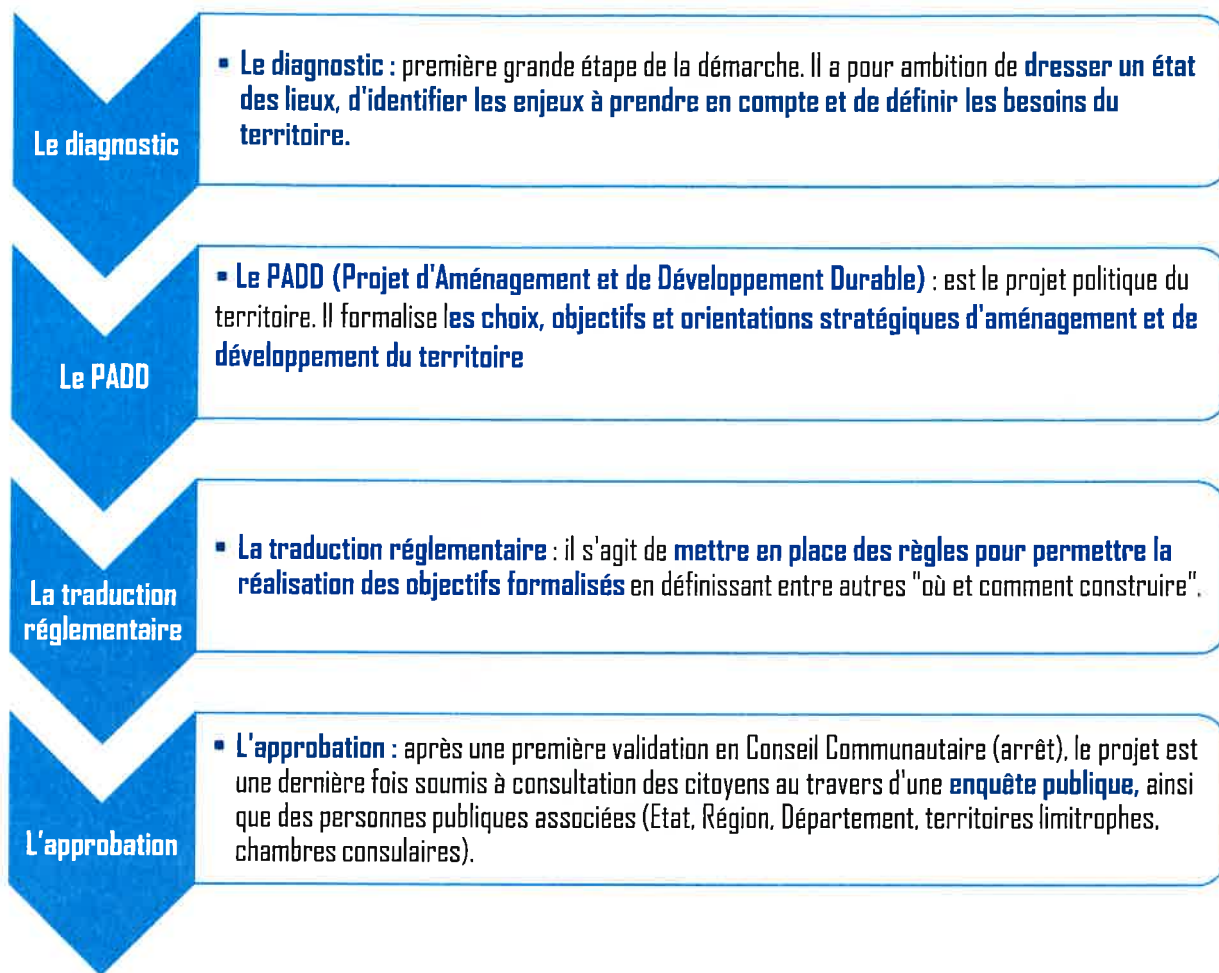
La vie locale s'affranchit de plus en plus des limites communales. Les activités commerciales et récréatives, les déplacements domicile-travail ou les parcours résidentiels sont autant d'éléments bien souvent à penser à l'échelle d'un bassin de vie. Il en va de même pour la nature : les frontières communales sont inconnues aux continuités écologiques.

Le PLUi valant SCoT offre la faculté d'articuler des politiques cohérentes :

- Il permet aux élus de dialoguer et de programmer l'aménagement du territoire à une échelle supra-communale dans l'intérêt de tous.
- Il réunit dans un même projet des territoires urbains, péri-urbains et ruraux en considérant ces différences territoriales comme autant de complémentarités à valoriser.
- Il tend à créer un équilibre et une véritable cohérence à une échelle adaptée.

3. Les étapes d'élaboration du projet :

La construction du PLUi s'articule en 4 grandes étapes clés, l'une alimentant l'autre pour aboutir à un projet cohérent :



4. *L'élaboration du PLUi doit être une démarche partagée*

Le PLUi est élaboré en concertation avec les habitants du territoire. Les élus ont tenu à associer pleinement la population locale à la démarche en instaurant un dialogue continu. Alors **MOBILISEZ-VOUS !** Vous êtes invités à vous informer et à vous exprimer tout au long de la procédure.

La Communauté de communes a mis en place les dispositifs d'informations, d'échanges et de contributions suivants :

- des articles sur le PLUi sont publiés dans le bulletin intercommunal
- le site internet de la Communauté de communes comporte une rubrique dédiée qui permet de s'informer
- un registre physique de concertation est disponible au siège de la Communauté de communes
- plusieurs réunions publiques sont organisées tout au long de la démarche ;
- enfin, une exposition sera réalisée.

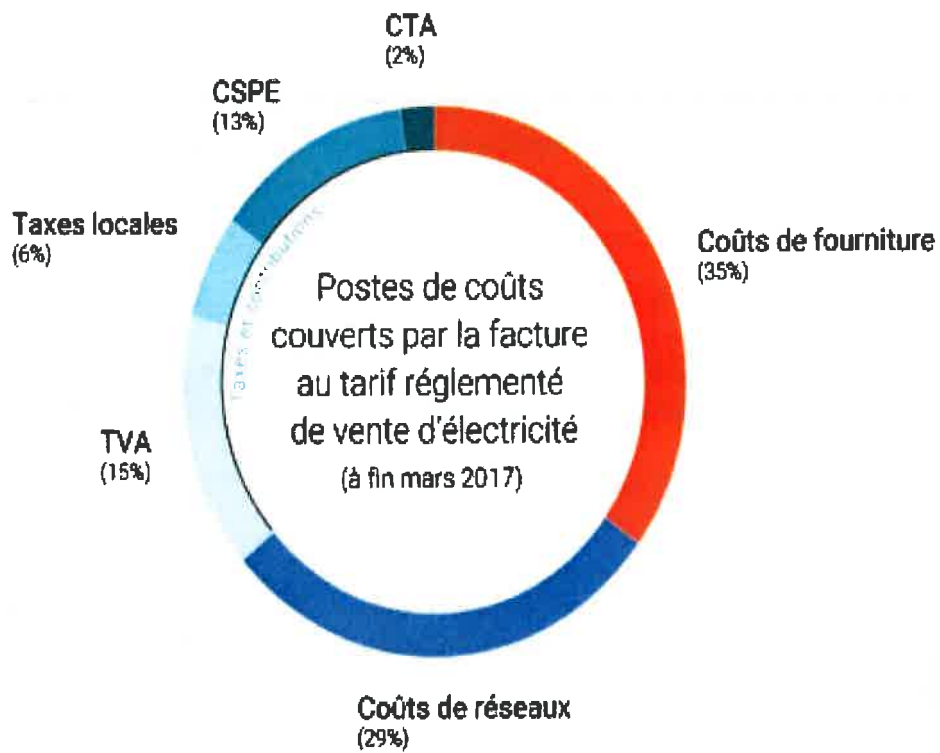
Pour plus de renseignements :

Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

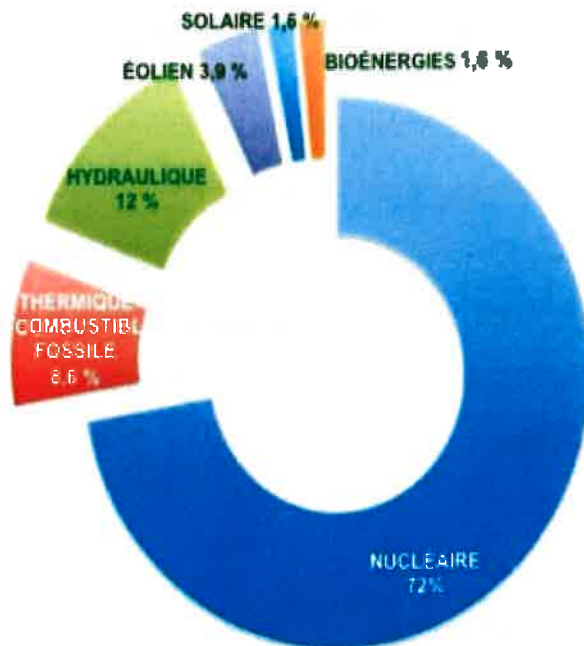
www.portes-haut-doubs.com

03.81.65.15.15 / contact@portes-haut-doubs.fr

L'électricité en France



LE MIX FRANÇAIS DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE EN 2016 (RTE Source Bilan électrique 2016)



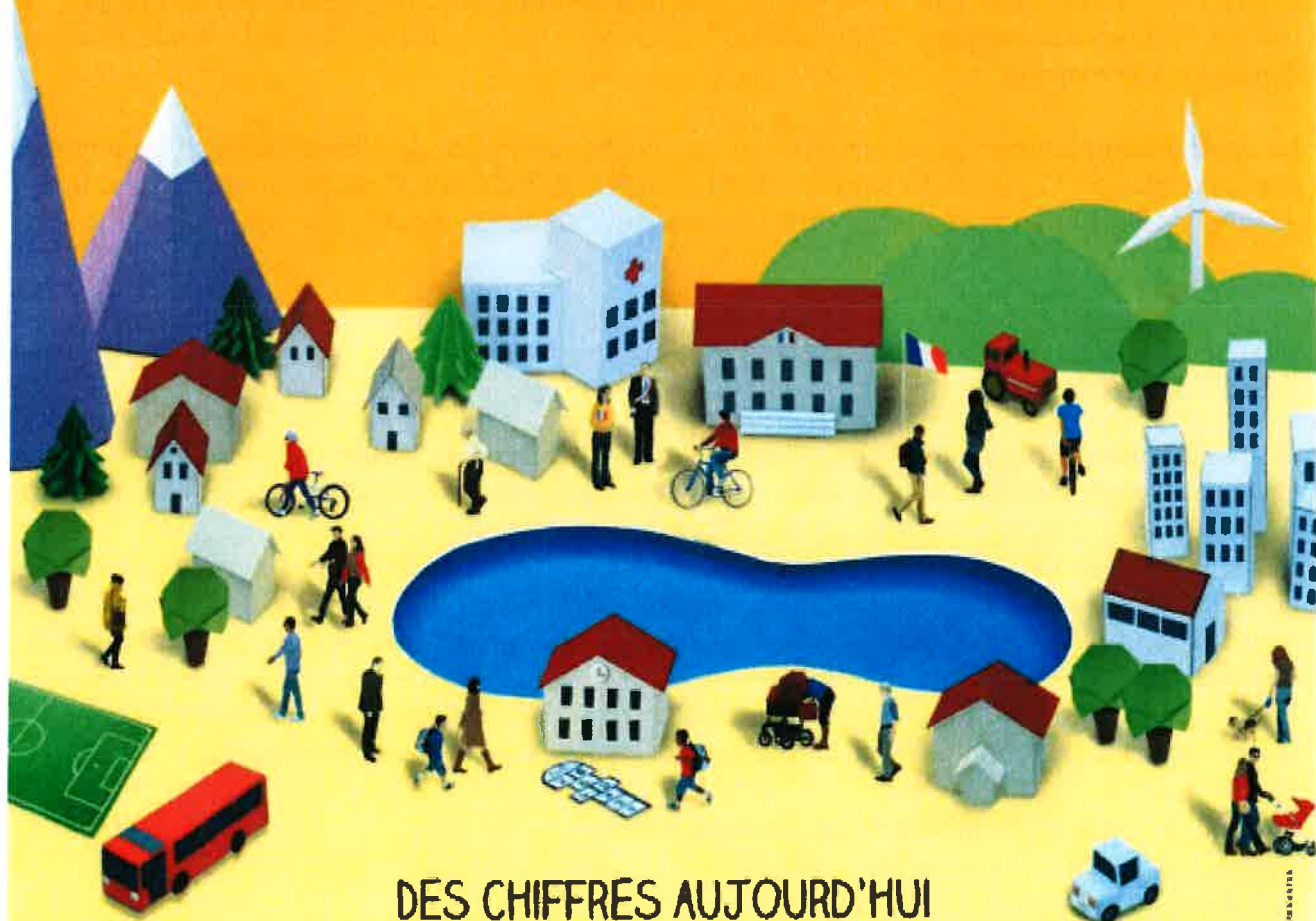


RECENSEMENT

de la population 2019

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr
Du 17 janvier au 16 février 2019



DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN



Insee & votre commune

n° d'appel : 195

INFORMATIONS



HORAIRES SECRETARIAT MAIRIE :

Mardi : 14h00 / 16h00

Jeudi : 14h00/ 16h00 – 17h00 / 18h30

Vendredi : 14h00 / 16h00

Le premier et le troisième samedi du mois : 9h00 / 11h30

Mail de la mairie : mairie.fuans@wanadoo.fr



CHIENS ERRANTS :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres

Le contrevenant pourra également encourir une contravention de deuxième classe, d'un montant maximum de 150 €, s'il tombe sous le coup de l'article R. 622-2 du Code pénal qui réprime le fait de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes.



BRUIT :

Réglementation: principales dispositions de l'arrêté préfectoral "bruit"

Principe général: tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

La durée, la répétition ou l'intensité sont prises en compte pour apprécier les nuisances dues aux bruits de voisinage. Les nuisances peuvent être constatées par les forces de police et de gendarmerie, les maires et tout agent communal commissionné et assermenté sans avoir besoin de procéder à des mesures acoustiques.

En ce qui concerne les propriétés privées, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h

Salle des fêtes :

Tarifs :

	Habitants Fuans	Extérieurs	Associations Fuans	Associations Extérieures
1jour du lundi au vendredi midi	80	100	gratuit	80
Week-end du vendredi soir au dimanche soir	150	200	gratuit	120

Pour un enterrement la salle est mise à disposition gracieusement.

Pour les associations de Fuans et extérieures un chèque de caution de 200 euros sera demandé à chaque location.

Merci aux utilisateurs de la salle de respecter les voisins, évitez de klaxonner en repartant de votre soirée (ou de faire trop de bruit en claquant les portières ou de parler très fort)...

RECYCLAGE :

Vous pouvez désormais déposer vos piles à la Mairie.

Des bornes de collecte pour les textiles, linges et chaussures sont à votre disposition :

- Guyans-Vennes : rue du stade
- Orchamps-Vennes : rue du Couvent et rue de la Verdolle.

Différents ouvrages sont disponibles au secrétariat de Mairie :

- Petit manuel des ressources au jardin
- Guide : bien vieillir dans nos communes
- Composter c'est facile et naturel
- Rapport annuel PREVAL
- Mémo TRI

TRAVERSEE DU VILLAGE

PREVISIONNEL

depenses				recettes	
TRAVAUX	57.75%	42.25%			
	part commune	part département	TOTAL		
ROUTE	452 650.00	347 248.00	799 898.00	participation CG	44 678.00
OPTION FONTAINE	17 348.00		17 348.00	FCTVA travaux	160 873.24
			0.00	FCTVA m.o	6 754.58
TOTAL H.T	469 998.00	347 248.00	817 246.00	DETR	23 000.00
T.V.A.20%	93 999.60	69 449.60	163 449.20	Amandes police	7 441.00
TOTAL TTC	563 997.60	416 697.60	980 695.20	OPSA + bonification	451 050.00
				TOTAL	693 796.82
MAITRISE ŒUVRE					
partie centrale	8 610.37	3 707.56	12 317.93		
patie basse	1 128.95	3 436.87	4 565.82		
partie haute	12 024.68	5 405.23	17 429.91		
TOTAL H.T	21 764.00	12 549.66	34 313.66		
T.V.A. 20%	4 352.80	2 509.93	6 862.73		
TOTAL TTC	26 116.80	15 059.59	41 176.39		
MONTANT GENERAL	590 114.40	431 757.19	1 021 871.59		

Nous vous communiquerons les chiffres définitifs à la fin de l'opération





Novembre 2018



Lespins

www.delcampe.net



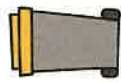
Novembre 2018

Merci à M Ulysse Ligier pour ces photos

Planning de collecte 2019

Fournets-Luisans • Fuans

LÉGENDE



Jour de collecte
du bac jaune



Jour de collecte
du bac gris

JOURS FÉRIÉS

La collecte des bacs est assurée
les jours fériés sauf le 1^{er} janvier,
le 1^{er} mai et le 25 décembre,
où la collecte est reportée
au samedi suivant.

**Pensez à sortir vos bacs
la veille au soir**

La collecte peut se faire le matin ou l'après-midi.

Janvier

lu	ma	me	je	ve	sa	di
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Février

lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Mars

lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

lu	ma	me	je	ve	sa	di
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin

lu	ma	me	je	ve	sa	di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

lu	ma	me	je	ve	sa	di
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Pour les collectifs et les gros producteurs en collecte hebdomadaire, le ramassage se fait naturellement le jour de collecte du village.



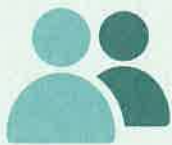
ORGANISATION DU SERVICE

Comment sont gérés nos déchets ?

Elu référent : François Cucherousset, Vice-Président en charge du service Déchets à la CCPHD et Vice-Président de Préal Haut-Doubs

PRODUIT

CHAQUE USAGER DU TERRITOIRE



Le recouvrement est assuré par la trésorerie de Valdahon

TRÉSOR PUBLIC

Les intervention / dotation de bacs sont assurées par



via le n°vert COVED (déménagement, taille de bac...)

DES DÉCHETS !



Emballages et papiers



Ordures ménagères



Verre



Textiles, linges et chaussures



Déchets de déchèterie



Biodéchets (compostés sur place)

ILS SONT COLLECTÉS

par des prestataires, ou par la Communauté de Communes en régie



En porte à porte



En point d'apport volontaire



ou un prestataire privé

En déchèterie



QUI FACTURE LE COÛT DE LA COLLECTE ET LA VALORISATION À



La Communauté de Communes

QUI FACTURE LE COÛT DE LA VALORISATION À



Préal Haut-Doubs, l'établissement public en charge de la prévention et la valorisation, basé à Pontarlier

Recyclage

Co-Compostage

Valorisation énergétique (réseau de chaleur)

Stockage

PUIS ILS SONT VALORISÉS. CETTE COMPÉTENCE EST TRANSFÉRÉE À :

Les éco-organismes



participent à la valorisation des déchets